

COM COM INFO

La lettre de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons- Monédières

LA REDEVANCE INCITATIVE

La Communauté de Communes avance sur la mise en place de la redevance incitative. On vous dit tout.

P2

FRANCE RÉNOV'

La Communauté de Communes a adhéré au dispositif France Rénov' pour vous permettre d'être accompagné dans vos projets de rénovation.

P3

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Communauté de Communes a signé la convention territoriale avec la CAF. On vous explique.

P4



CENTRE AQUA RÉCRÉATIF

De nouveaux horaires au Centre
Aquarécréatif

En savoir plus - Page 4

PANNEAU POCKET

La Communauté de Communes
va développer un nouveau
moyen de communication avec
les habitants pour toutes les
communes du territoire.

En savoir plus - Page 3

UN BUREAU COMMUNAUTAIRE ÉLARGI

Lors du conseil communautaire organisé le 29 juillet 2022 destiné à élire le nouveau président, Charles FERRÉ, quatre postes de conseillers communautaires délégués ont été créés. Ces conseillers s'occupent de domaines de compétences propres afin d'apporter une nouvelle expertise et un autre regard concernant les dossiers qu'ils suivent. Ils participent également au bureau communautaire qui se réunit toutes les semaines afin d'arbitrer les différents sujets traités par la Communauté de Communes. La collégialité est ainsi renforcée.

En plus des 7 vice-présidentes et présidents, les conseillers délégués élus sont :

- Dominique VERBRUGGE (Maire de Lafage-sur-Sombre) : Communication
- Jean-Marie TAGUET (Adjoint au Maire, Égletons ; vice-président du conseil départemental) : développement économique
- Jean-Pierre VALADOUR (Maire de Champagnac-la-Noaille) : ordures ménagères et déchets assimilés
- Nadine COURTEIX (Maire de Péret-Bel-Air) : agriculture, ruralité, aménagement du territoire

Com Com info n°2 - janv 2023 - Journal édité par la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières : 05 55 27 69 26 - accueil@cc-ventadour.fr
Directeur de la publication : Charles FERRÉ
Rédaction - mise en page : Maxime Lamarque
Crédits photos : DR
Dépôt légal : à parution
Impression : 200 ex - diffusion numérique



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVANCE SUR LA REDEVANCE INCITATIVE

La Communauté de Communes avait décidé lors du conseil communautaire du 9 décembre 2019 la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI). Le principe de la REOMI est d'ajuster le coût du service aux quantités d'ordures ménagères produites. Depuis lors, un travail de réflexion et d'étude a été engagé avec l'appui d'un expert extérieur à la collectivité.

Le Point de Proximité



Le 12 décembre dernier, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le modèle choisi pour le futur système de collecte des ordures ménagères : le Point de Proximité. Des containers destinés à recevoir les ordures ménagères et le tri, seront installés, positionnés dans l'espace public.

Ce choix du territoire est motivé par plusieurs facteurs : un coût financier en fonctionnement maîtrisé pour les usagers ; un service harmonisé et plus équitable pour l'ensemble des habitants du territoire ; un service disponible 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble du territoire.

La redevance incitative en 2025

L'objectif est de déployer cette nouvelle organisation à partir de 2024. Le calendrier a été revu pour atteindre cet objectif : début 2023 choix des sites des points de proximité par les maires des communes ; 2023 également : investissements dans les matériels et définition de la grille tarifaire ; 2024 : mise en place des colonnes et facturation « à blanc » des ménages (envoi d'une simulation de facturation de redevance incitative) ; 2025 : mise en œuvre effective de la redevance incitative.

L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans la loi AGECE qui vise à encourager davantage le tri et à diminuer le tonnage de déchets traités par les collectivités.

De nouvelles consignes de tri depuis le 1er janvier

Le SYTTOM 19 (Syndicat de Transport et Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze) a développé son offre de tri depuis le 1er janvier. Ainsi, sur le territoire de la Communauté de Communes, il est désormais possible de déposer dans les containers dédiés ou dans les sacs jaunes tous les emballages qu'ils soient en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Plus de simplicité dans les règles de tri engendre moins d'hésitations.



Extension des consignes de tri : les 3 règles à retenir

1. C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !
 2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
 3. Déposez vos emballages dans le bac, séparés les uns des autres (pas dans des sacs).
- Depuis le 1er janvier 2023, plus de doute, tous les emballages se trient !

FRANCE RÉNOV'

Tout commence par la volonté de l'État et de l'Ademe (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) de renforcer le service public de conseils aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. Appuyée localement par les Régions (Nouvelle-Aquitaine pour notre territoire), cette ambition se traduit par la création d'un dispositif national France Rénov' afin d'inciter davantage de Français à rénover leur logement. France Rénov' c'est un service de référence, public, gratuit et indépendant pour l'information, le conseil et l'accompagnement en matière de rénovation énergétique.



Concrètement, il se matérialise par une plateforme web au plan national (france-renov.gouv.fr) et surtout un réseau de 450 guichets de proximité dans toute la France.

Un service de proximité grâce aux intercommunalités



Afin de proposer ce guichet sur le territoire, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières s'est associée aux autres intercommunalités du département (exceptée celle de Brive). Elles ont fait le choix de s'appuyer sur l'expérience et les moyens du CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) pour animer ce guichet. Concrètement, les conseillers sont chargés d'apporter des réponses aux ménages sur les différents aspects d'un projet de rénovation de l'habitat, qu'ils soient techniques, juridiques, financiers, voire sociaux : ils vous apportent des conseils techniques personnalisés, vous aident à analyser vos devis, à rechercher des financements, à faire vos demandes d'aides et à éviter les abus et escroqueries.

Une collaboration territoriale

Loin d'être une couche en plus dans le millefeuille administratif, France Rénov' se veut complémentaire des dispositifs déjà existants. En effet, les conseillers du CPIE travaillent en collaboration avec tous les acteurs de la rénovation énergétique (collectivités, financeurs, conseillers juridiques, entreprises et artisans...) afin d'orienter les ménages vers l'accompagnement (financier, technique...) le plus en adéquation avec leur projet. Ainsi, la plateforme permet d'apporter une réponse aux foyers exclus des dispositifs OPAH-RU du territoire.

Contacts et prises de rendez-vous : CPIE Corrèze

tél. 05 55 20 88 96

email : renov.energie@cpiecorreze.com

Site internet : france-renov.gouv.fr



SIGNATURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Fruit d'un travail de plus d'une année entre les techniciens et élus de la Communauté de Communes, les techniciens de la CAF et de nombreux partenaires locaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs, cette convention propose de répondre à quatre ambitions :

- Favoriser l'accès aux droits et aux services,
- Mieux coordonner et optimiser l'offre existante et la rendre lisible auprès des familles et des habitants,
- Construire les coopérations entre la diversité des partenaires institutionnels et locaux,
- Encourager la participation des habitants et dynamiser la vie sociale.

Ainsi, différentes thématiques ont pu être abordées : l'animation de la vie sociale ; l'accès aux droits et l'inclusion numérique ; la petite enfance ; l'enfance jeunesse ; l'accompagnement à la parentalité ; la jeunesse.

Le conseil Communautaire a approuvé cette convention à l'unanimité lors de sa séance du 3 Octobre 2022. La collectivité et ses partenaires se dotent ainsi d'un outil leur permettant d'avoir une feuille de route pour les cinq prochaines années et qui pourra être enrichie en fonction des besoins des populations et des évolutions du territoire afin de toujours mieux servir ses habitants.



PANNEAU POCKET, UN NOUVEAU MOYEN DE COMMUNICATION



La Communauté de Communes va se doter d'un outil de communication de proximité. Ainsi pour elle-même et pour l'ensemble des communes du territoire, elle va déployer à partir du 15 janvier une application sur smartphone Panneau Pocket. En téléchargeant

l'application sur les "stores" et en sélectionnant notre territoire et votre commune en favori, vous recevrez en direct les dernières informations, sans avoir à créer de compte. Pour ne plus dire : "je n'étais pas au courant"...

Télécharger l'application "Panneau Pocket" sur l'App store (Apple) sur Google Play (Android) ou sur App Gallery (Huawei) et sélectionnez en favoris notre communauté de communes.



UNE PAGE FACEBOOK COMMUNAUTAIRE

Avec pour objectif de développer le lien avec sa population, la Communauté de Communes développe ses outils de communication. En plus de cette lettre d'information plus régulière et de l'outil Panneau Pocket, elle a créé une page Facebook. Pour suivre notre actualité, rendez-vous sur www.facebook.com/ccvem

LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF ADAPTE SES HORAIRES

Le centre aquarécréatif intercommunale va procéder à sa vidange annuelle du 27 février au 3 mars 2023. Il sera fermé au public.

A partir du 6 mars, la fermeture hebdomadaire sera le jeudi (à la place du lundi) et le centre sera ouvert le dimanche après-midi (mais fermé le samedi après-midi).

